

ATELIER DE VALIDATION DES TEXTES RELATIFS A LA MISE EN PLACE DE COUR DES COMPTES

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DE
L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Excellence Monsieur le Président de la République ;
- Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chef de Représentations diplomatiques ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des organes de Presse ;
- Mesdames et Messieurs ;

Je voudrais, à l'occasion de l'ouverture de cet atelier consacré à l'examen des textes relatifs à la mise en place de la Cour des Comptes, vous exprimer mes sincères remerciements, pour avoir accepté de rehausser cette rencontre de votre présence distinguée.

La présence de Son Excellence Monsieur le Président de la République et la qualité de la représentation à cette cérémonie traduisent l'intérêt du thème traité et l'engagement des autorités au sommet de l'Etat, à la mise en œuvre des réformes afférentes.

Excellence Monsieur le Président de la République, vous démontrez par votre présence effective, s'il en était encore besoin, la preuve de votre attachement aux principes et à la pratique de la bonne gouvernance.

En effet, la réforme de la Chambre des Comptes, appelée à faire place à une Cour des Comptes, moderne, fonctionnelle et efficace, constitue un enjeu majeur de la séparation des pouvoirs et un défi important pour la bonne gestion des ressources publiques.

Je voudrais donc saluer la volonté politique largement manifestée ce jour, ainsi que la détermination des experts, tant nationaux qu'extérieurs, à traduire les tentatives en actes concrets, à très brève échéance.

Permettez-moi également de saluer les représentants de la communauté financière internationale, dont le soutien nous est très utile, dans la mise en œuvre de ce projet.

Il s'agit, au demeurant, d'un facteur d'intensification et d'amélioration de la coopération avec l'ensemble de la communauté financière internationale.

Excellence, Monsieur le Président de la République, Mesdames et Messieurs,

L'observation des systèmes de gestion des finances publiques à travers le monde, permet d'affirmer, sans risque de se tromper, que l'obligation de résultat et la nécessité de rendre compte sont devenues, une exigence qui s'impose à tous les États.

Ces deux principes constituent, pour la population, un moyen crédible de suivi et de contrôle de l'action publique. C'est pourquoi, les questions relatives à la

La mobilisation des ressources et aux dépenses publiques sont soumises, selon l'orthodoxie budgétaire, à l'examen préalable du peuple, à travers le Parlement.

En inscrivant dans cette démarche, la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis de nombreuses années, dans un processus de réformes, en vue d'instaurer plus de transparence dans la gestion des Finances Publiques.

A ce jour, les principales fonctions de la mobilisation des ressources et de l'exécution des dépenses ont été prises en compte. Il s'agit, notamment, des réformes fiscale, douanière, budgétaire, ainsi que celle du système de passation des marchés et de la comptabilité publique.

Une autre étape majeure est celle de l'institution d'un organe indépendant de contrôle à posteriori des finances publiques, à travers une Cour des Comptes moderne et efficace.

L'opérationnalisation de cet instrument répond au souci de vulgariser la bonne gouvernance, qui exige, entre autres, le contrôle de l'action publique.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier qui consacre la validation des textes relatifs à la Cour des Comptes, intervient à un moment où notre pays sort d'une crise, qui a entraîné de graves dysfonctionnements.

Dans ce contexte, cette institution qui est une juridiction suprême de Contrôle des Finances Publiques, devra être un cadre de référence, pour garantir un contrôle rigoureux et constant de la gestion des ressources publiques.

Il s'agit également d'un organe appelé à accomplir une mission d'information auprès du public et de conseil auprès du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

C'est pourquoi l'avant-projet de loi organique, qui vient de nous être brièvement présenté et qui va faire l'objet d'échanges en atelier, prend en compte à la fois les réalités locales et les normes internationales que sont :

- les directives de l'UEMOA relatives à la comptabilité publique des Etats membres ;

- les recommandations de l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) des pays membres des Nations Unies ou ses organismes spécialisés ;
- les préoccupations du Gouvernement visant à mettre en place une administration de proximité, à travers la création de chambres régionales des Comptes.

Comme nous pouvons le constater, les enjeux sont déterminants pour notre pays qui entame avec beaucoup d'espoir, la normalisation économique et financière post crise.

À cet égard, il importe que cette institution réponde effectivement aux attentes des populations, grâce à la célérité dans l'accomplissement de ses missions, à l'objectivité de ses actes et à la pertinence de ses recommandations.

Cela exige des garanties en terme d'indépendance, de transparence et d'efficacité, qui sont tributaires, d'abord et avant tout, de notre capacité avérée à produire des textes clairs et précis.

Aussi, voudrais-je inviter l'ensemble des participants à s'engager pleinement au cours des travaux, pour faire de cet atelier une réussite, en proposant des projets et textes répondant aux différentes préoccupations et aux attentes de tous.

Le notre engagement commun à accompagner la future Cour des Comptes dans la quête de son indépendance dépend, j'en suis convaincu, sa crédibilité au premier chef et celle de notre pays à s'insérer de façon crédible dans le giron de la communauté financière internationale, où nous devons impérativement reconquérir notre place.

C'est sur cette note d'espoir que je voudrais terminer mes propos, en souhaitant plein succès à nos travaux.

Merci de votre aimable attention.

DIBY KOFFI Charles